

Madame la présidente,

La situation est critique mais pas encore désespérée : Je parle de la situation de postes de l'assistance dans la Marne. Après une opération d'élagage de 1,5 postes à la CID (7 agents en 2022, 5,5 en 2023, 1 agent susceptible de partir en retraite à tout moment), voici que le responsable est débauché pour intégrer le nouveau centre d'architecture technique. Malgré la nomination d'une responsable régionale, l'assistance Champenoise subit d'année en année des coupes franches qui entravent leur action au quotidien. À cela s'ajoute un évènement important aux implications néfastes : Suite à l'absence prolongée d'un CID dans les Ardennes, les CID de Châlons sont obligés de jouer les taxis de la Marne (200 km aller-retour) pour donner des coups de main au collègue de Charleville-Mézières, dont le contrat se termine en août prochain . D'autant que la charge d'activité va connaître un sérieux pic en août : Outre la préparation des mutations, le SOLIMP4, deux centres d'appel s'installeront à Châlons et Charleville, totalisant une centaine d'agents. La résultante de tout ceci induit une situation très tendue pour l'assistance de Châlons et il en faut très peu pour que ça craque. La direction doit d'urgence prendre conscience de la gravité de la dite situation avant qu'elle ne tourne à la catastrophe.

Pour venir à un sujet plus général, nous déplorons l'organisation de nouvelles instances sans qu'il soit encore établi de règlement intérieur ni de formations à temps. Le décalage de la formation (en webinaire, donc une formation au rabais) au 26 mai est incompréhensible et fait preuve encore du peu de cas que la direction générale fait du dialogue social.

Nous rappelons que la question des primes éditiques avait été mise à l'étude, comme il nous avait été assuré au dernier CHSCT, ne voyant rien venir, nous réitérons cette question qui, rappelons-le a trait à une régression : L'atelier de Meyzieu percevait deux ACF : éditique de 3020€ et finition-scannage de 1123€, tandis que les autres ateliers ne percevaient que l'ACF finition-scannage de 1123€. La direction ayant choisi de supprimer l'ACF finition-scannage, c'est Meyzieu qui se retrouve perdant dans l'histoire, tandis que les autres sites ne font que gagner ce qui est dû. Nous réclamons donc une situation égale par le rétablissement de l'ACF finition-scannage pour tous les sites. Affaire mise à l'étude à étudier, donc !

Au passage, signalons que , contrairement à ce qui est écrit dans le PV, les déclarations liminaires des différents syndicats n'y figurent pas, alors que nous avons maintes fois réclamé que cela soit le cas. Question à l'étude ?

Autre question mise à l'étude, peindre en blanc le toit du bâtiment de l'ESI de Châlons devait faire partie des projets de fin 2022. Arrivés à la fin du premier trimestre 2023, l'envisageable devient hypothétique ?

L'ensemble des questions mises à l'étude (changement du sol du parking à vélos à Reims, tarifs marchés publics pour mobilier télétravail) remplissent un réservoir sans fond qui fait office d'oubliette. Fort heureusement il existe les compte-rendus et les procès-verbaux qui donnent une trace de ce qui a été promis mais non tenu. Alors nous répéterons les « questions à l'étude » jusqu'à ce qu'elles deviennent résolues.

Faisons le point sur le recrutement par voie contractuelle. Ainsi que nous l'a assuré M Tomasz Blanc en groupe de travail informatique et lors de notre entrevue à la DISI, le recrutement de contractuels doit se faire quand la voie de concours n'a pas suffi. L'argument est bancal quand on sait que les inscriptions aux concours ont connu un rebond spectaculaire et que la direction a fait appel aux listes complémentaires pour combler les postes à pourvoir. La preuve en est que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est inadéquate et ne parvient pas à prévoir les emplois à distribuer à moyen ou même court terme. Peut-être est-ce fait à dessein, dans un but sans cesse dénoncé par la CGT : renforcer les personnels contractuels en lieu et place du personnel titulaire, à l'instar de ce qui a été fait à France Telecom, à la SNCF, EDF, La Poste et d'autres organismes publics, avec les effets secondaires délétères que l'on connaît . Prenons exemple du cas des PAU : la création d'un concours qualifiant PAU, comme il existe pour les programmeurs, analystes et PSE permettrait d'avoir une meilleure réactivité à la demande d'emplois, mais la direction générale prendra-t-elle conscience de cette solution ? Ou bien selon l'adage « cette idée n'est pas de moi, donc elle est mauvaise », fera-t-elle la sourde oreille ? Quand on sait que le dialogue social se mue en un dialogue de sourds, on n'a que peu de doutes sur la réponse.